

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUYON Jean Claude.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2026.

Présents : M. GUYON Jean Claude, Maire, Mme MONNEAU Christelle 1^{ère} adjointe, M. BEAUFILS Bernard, Mme IMBERT Sylvie, M. LOUIS Éric, Mmes LOUIS Magalie, MAILLOCHON Céline, POUPART Marie-Anne, RALET Corlye.

Absents : MM. COURET François 2^{ème} adjoint et LIAGRE Philippe.

Secrétaire de séance : Mme RALET Corlye.

× × × × × ×

A l'ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion ;
2. Adhésion à « Energies Service Public 87 » du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) ;
3. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois ;
4. Questions et informations diverses.

- ✓ Dossier 1 : **Adoption du procès-verbal** de la réunion du 12 juin 2026 à l'unanimité ;
- ✓ Dossier 2 : **Adhésion à « Energies Service Public 87 » du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV)**

Par son service « Énergies Service Public 87 », le SEHV accompagne les collectivités adhérentes dans leurs démarches globales et spécifiques d'économies d'énergies et de développement d'énergies renouvelables sur leur patrimoine. Assurée par une équipe de techniciens spécialisés, l'intervention d'ESP87 est conçue comme une boîte à outil, pour accompagner les Collectivités dans toutes les étapes de leurs projets d'amélioration énergétique.

L'adhésion permet à la Collectivité de confier une ou plusieurs actions au service. Celles-ci peuvent être systématique (bilan des consommations et des productions d'énergie) ou ponctuelles, et sont toutes listées dans le règlement d'adhésion au service.

Les actions ponctuelles font objet d'un accord préalable entre la Collectivité et le SEHV au travers d'une demande formalisée.

La Collectivité adhérente à « Énergies Service Public 87 » (ESP87) du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) contribue aux frais de fonctionnement par le versement d'un forfait annuel, ainsi qu'aux coûts et frais des éventuelles actions ponctuelles et spécifiques demandées.

Participation forfaitaire annuelle

Commune adhérente 50 € + 0,60 € par habitant*

Désigner un référent énergie (interlocuteur privilégié du service ESP87)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De demander l'adhésion de la Collectivité au service « Energies Service Public 87 » (ESP87) du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) ;
- De désigner Bernard BEAUFILS comme référent énergie ;

- D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;

Votants 09, pour 09, contre 0.

Délibération 2026-33

Accusé réception en préfecture le 03/08/2026 et publication le 03/08/2026 ;

✓ **Dossier 3 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois**

La commune a la possibilité de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Après avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide :

De donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Votants 09, pour 09, contre 0.

Délibération 2026-34

Accusé réception en préfecture le 03/08/2026 et publication le 03/08/2026 ;

✓ **Dossier 4 : Questions et informations diverses**

- Impayés logement communal : convocation de l'intéressé ;
- Colis de Noël : distribution le 12 décembre 2026 ;
- Arbre de Noël des enfants : samedi 19 décembre 2026 à la salle de Bantard, heure et activités à confirmer ;
- Création de la commission « Communication et coordination territoriale » lors du prochain conseil communautaire : représentante Marie-Anne POUPART ;
- Taxe sur les logements vacants : M. le Sous-Préfet n'avait pas la réponse, se renseigner ;
Terrains et maisons non entretenues (biens sans maitre) : courriers de mise en demeure ;
- Risques incendies : anticiper les besoins matériels en cas d'incendie auprès des agriculteurs de la commune (accès étangs et tonnes à eau) ;
- Energies renouvelables : définir des zones; privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments.
- Réunion avec M. LORTHOLARY, Sous-Préfet de Bellac : Concernant le projet de rénovation de la salle des fêtes de Bantard, il conseille de prévoir la climatisation et l'isolation extérieure dans la demande de subvention.
- Projets travaux :
 - 📁 Terrain de foot : Subvention à l'acquisition d'équipements (bancs de touche), en attente d'informations
 - 📁 Borne de recharge : en réflexion

- 📁 Salle des Fêtes de Bantard :
 - Rénovation avec isolation et climatisation
 - Problème de surtension : contacter l'électricien
- 📁 Projet Photovoltaïque Communal : Etude d'installation de panneaux solaires en autoconsommation ; accompagnement par le SEHV.
- 📁 Entretien de la voirie : Achat d'une balayeuse en commun, où en est le projet ?
- 📁 Demande de nettoyage du chemin : « Le Gât » à « Chantouant », à prévoir.
- 📁 Demande d'achat d'un terrain communal dans le but de construire une maison individuelle : bornage deux ou trois terrains, à voir avec le géomètre.
- 📁 Terrain pour antenne relais :

Ce sujet a été abordé lors de la visite de Monsieur le Sous-Préfet et Monsieur le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture, notre commune disposant d'une couverture insuffisante en téléphonie mobile, le projet d'antenne relais serait prioritaire, implantation au nord de la commune.

- Informations :

- ◆ Analyse de l'eau des vestiaires : résultat satisfaisant le 17/07/2026
- ◆ Remerciements de la ligue contre le cancer et des accidentés de la vie FNATH pour le versement des subventions
- ◆ Nettoyage de la mare « Le Gât »
- ◆ A l'occasion des 100 ans de Mme LATANIERE Odette, la commune a offert un bouquet et un diplôme.
- ◆ Courriers pour rappel à la loi concernant le risque d'incendie

Fin de séance à 21h36

Le Maire,

